

## Pas de souveraineté alimentaire sans accès à la terre

Dominique Bernier

Number 785, July–August 2016

À qui la terre ? Accaparements, dépossession, résistances

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/82586ac>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Centre justice et foi

### ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Bernier, D. (2016). Pas de souveraineté alimentaire sans accès à la terre. *Relations*, (785), 21–23.

# PAS DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE SANS ACCÈS À LA TERRE

*La solution au problème de la faim dans le monde ne passe pas par l'accaparement des terres et le productivisme, mais par le contrôle démocratique de la terre et la reconnaissance que cette ressource est aussi rare que vitale.*

## Dominique Bernier

L'auteure est coordonnatrice de la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine et ex-responsable du dossier agriculture aux AmiES de la Terre de Québec

Occupant quelque 3,5 milliards d'hectares, soit 25% des terres émergées de la planète, l'agriculture génère une production sans précédent dans l'histoire. Pourtant, la faim sévit toujours, principalement chez les paysans. Il y avait 925 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire dans le monde, en 2010. Parmi elles, 80% étaient des ruraux (paysans pauvres, paysans sans terre, pasteurs nomades, habitants des forêts, etc.) et 20% des urbains en situation d'extrême pauvreté, dont beaucoup sont d'anciens ruraux dépossédés de leurs terres qui se sont rendus en ville pour tenter d'échapper à la misère<sup>1</sup>.

Selon les institutions internationales, le problème de la faim résulterait d'une production alimentaire insuffisante. Mais y a-t-il vraiment une pénurie alimentaire? Le problème ne résiderait-il pas plutôt dans la répartition des denrées et, en amont, dans le contrôle des moyens de production agricole?

## Une ressource rare

La plupart des gens ne réalisent pas l'importance des terres agricoles. La couche arable, constituée des dix à quinze premiers centimètres fertiles du sol, prend plusieurs dizaines de milliers d'années à se constituer. Il s'agit d'une ressource rare, non renouvelable à l'échelle du temps d'une vie humaine, mais essentielle à la survie des populations.

Or, cette ressource cruciale échappe de plus en plus au contrôle démocratique des peuples qui en dépendent. L'accaparement des terres est un des facteurs en cause et se fait toujours au détriment des cultures vivrières visant à nourrir les populations locales. En moyenne, depuis 2007, de grandes entreprises privées du secteur agro-industriel mais aussi financier s'emparent de 10 millions d'hectares de terres chaque année à des fins de spéculation ou de production. GRAIN, une ONG très réputée pour ses recherches sur l'accaparement, est catégorique: «Les investisseurs privés ne se tournent pas vers l'agriculture pour résoudre le problème de la faim dans le monde ou éliminer la pauvreté rurale. Ce qu'ils veulent, c'est purement et simplement, faire des bénéfices<sup>2</sup>».

L'accaparement est dit *réel* lorsque les sols agricoles sont acquis pour y effectuer l'une ou l'autre des quatre principales cultures industrielles destinées à l'exportation, soit le maïs, le riz, la canne à sucre et l'huile de palme, qui n'ont souvent rien à voir avec l'alimentation traditionnelle des populations locales.

De plus en plus, il s'agit aussi de cultures industrielles destinées non pas à l'alimentation humaine, mais à l'alimentation animale, à la production d'agrocarburants ou à la captation du carbone. On peut aussi classer dans cette catégorie l'accaparement aux fins de développement urbain ou industriel, une réalité bien présente au Québec, favorisée par une fiscalité foncière qui privilégie le bâti.

L'accaparement *virtuel*, quant à lui, a connu un boom important après la crise financière de 2007-2008. On tend à l'oublier, mais il en a résulté une flambée des prix des denrées alimentaires sur lesquelles se sont rabattus les spéculateurs échaudés par les produits financiers toxiques issus du marché immobilier. Cette hausse du prix des aliments – alléchante pour les courtiers mais tragique pour les populations pauvres – a entraîné une hausse du prix des terres agricoles. Celles-ci ont vite été perçues comme une valeur refuge pour la spéculation dans un marché incertain. Un grand nombre d'acquisitions de terres agricoles ont donc eu lieu à cette période, non pas pour les mettre en production, mais avec comme seul objectif de les revendre plus tard à un prix plus élevé.

## Les politiques d'industrialisation de l'agriculture ont entraîné une réduction draconienne du nombre d'espèces cultivées.

### L'industrialisation de l'agriculture pour nourrir la planète?

Si l'accaparement virtuel est décrié par la plupart des institutions qui s'occupent de la question agricole, l'accaparement réel est quant à lui justifié, voire soutenu dans un grand nombre de politiques dites de «développement international» prônées, entre autres, par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

En effet, au sein des institutions internationales, il existe un préjugé persistant selon lequel seuls les investissements privés (étrangers mais aussi nationaux), la privatisation des terres et l'augmentation présumée des rendements grâce à l'industrialisation de l'agriculture sont à même de sortir les populations de la pauvreté et d'enrayer la faim. La paysannerie, souvent pratiquée sans titre de propriété sur des terres cultivées par les mêmes familles depuis des générations, est vue comme insuffisamment productive et incapable de concurrencer les produits importés sur le marché.

Cette conception des choses fait abstraction de plusieurs éléments-clés. Premièrement, encore aujourd'hui, c'est l'agri-

culture paysanne, à petite échelle et locale, qui comble la vaste majorité des besoins alimentaires mondiaux. Deuxièmement, la pauvreté des paysans et leur apparente non-compétitivité sont principalement le fait du déversement (« *dumping* ») de produits du Nord hautement subventionnés et à bas prix dans leurs pays, encouragé par nombre de politiques dévastatrices au fil du temps. Enfin, s'il est vrai que l'industrialisation augmente les rendements à court terme, les résultats à long terme sont loin d'être concluants.

En effet, selon ce modèle, la seule biodiversité utile, c'est la plante cultivée, généralement en monoculture sur une immense surface. Cette formule provoque une augmentation des rendements à court terme. Mais après un certain temps, de nombreux problèmes apparaissent : dégradation des sols, pollution de l'eau, présence de ravageurs et de maladies, bilan énergétique non durable, perte de la biodiversité locale affectant la capacité de production.

## LA FIDUCIE FONCIÈRE COMMUNAUTAIRE, UNE SOLUTION D'AVENIR

**Hubert Lavallée**

L'auteur est président de Protec-Terre

La terre, au même titre que l'eau et l'air, est un bien commun de l'humanité qui ne devrait appartenir à personne. La terre nourricière se doit d'exister dans une optique de production d'aliments sains pour une communauté de proximité, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité. C'est ce qu'on pourrait appeler l'agriculture écologique de proximité au service de la souveraineté alimentaire.

Ce modèle agricole ne s'inscrit pas dans la tendance actuelle de la mondialisation des marchés, où la terre est une marchandise sujette à la spéculation et où l'usage qu'on en fait a moins d'importance que sa valeur marchande comme telle. Cette financiarisation du foncier est à la source du phénomène de l'accaparement des terres agricoles. Si ce phénomène est particulièrement répandu dans les pays en développement, là où, souvent, l'absence de titres fonciers clairs fait le bonheur des grands spéculateurs internationaux avec la complaisance ou même la complicité des autorités, il est aussi présent au Québec. En effet, même si certaines règles ont été mises en place afin d'éviter l'achat de terres agricoles par des intérêts étrangers, nous ne sommes pas à l'abri de l'accaparement par des non-producteurs ou par l'agro-industrie et son appétit pour la monoculture tournée vers l'exportation.

Il existe toutefois des solutions à notre portée pour se réapproprier le territoire. Une de celles-ci est la création de fiducies foncières agricoles (FFA) d'utilité sociale – soit le type de fiducie qui bénéficie à une communauté – pour conserver des terres consacrées à la culture biologique. Le *Manuel d'antispeculation immobilière. Une introduction aux fiducies foncières communautaires* (Écosociété, 2014) documente l'historique de l'évolution de ce modèle et peut servir de guide à son implantation.

Au Québec, la création et l'administration de fiducies sont régies par le Code civil, qui y consacre plusieurs articles spécifiques (1260 à 1298). L'avantage premier de ce mode de propriété est que la fiducie n'existe que pour l'accomplissement des

objectifs pour lesquels elle est mise sur pied. De plus, ces objectifs ne peuvent être modifiés que par un jugement du tribunal, et encore, seulement dans le but de les adapter pour en assurer la poursuite dans l'esprit défini à l'origine. Ainsi, lorsqu'un propriétaire foncier décide de déposer son bien (la terre) en fiducie pour s'assurer, par exemple, que l'on n'y fera que de l'agriculture biologique pour un marché de proximité, chaque producteur cultivant cette terre aura l'obligation de produire des aliments certifiés biologiques et distribués localement, et ce, tant que le terme de la fiducie ne sera pas échu. Si on ajoute que la fiducie d'utilité sociale peut être perpétuelle, on a ici un moyen très solide de conserver une terre agricole saine pour nourrir une population locale.

La terre qui est conservée dans une FFA n'est plus la propriété d'individus. Au moment de la création de la fiducie, on nomme un conseil fiduciaire qui sera chargé de l'intendance du bien. Ce conseil est en général composé à parts égales de représentants de la communauté, du producteur et des consommateurs des produits de la ferme. Ces personnes sont nommées pour veiller à la réalisation des objectifs établis et assurer la pérennité de la FFA. La terre ne peut plus être vendue et se retrouve, par conséquent, retirée du marché spéculatif et protégée des logiques d'accaparement des terres.

Les FFA peuvent aussi constituer un remède au problème d'accès à la terre, causé, entre autres, par la spéculation effrénée des 30 dernières années, qui a rendu le prix d'achat des terres de plusieurs régions du Québec inaccessible pour les jeunes diplômés de nos écoles d'agriculture. Car la relève québécoise est de moins en moins familiale, les enfants de producteurs reprenant moins qu'avant les rênes de l'entreprise agricole de leurs parents. La FFA peut donc servir l'objectif de favoriser l'accès à la terre en offrant son usage à titre gratuit ou à très peu de frais. On revient ainsi à l'idée des terres communales d'antan (« *commons* ») qui servaient à cultiver des aliments pour les villages et municipalités environnants. Dans cette perspective, la terre n'est plus un bien spéculatif mais une ressource mise en commun pour le bénéfice de la communauté. Le producteur, quant à lui, peut très bien être propriétaire du fonds de commerce, des bâtiments, des infrastructures et de la machinerie nécessaires à son métier et mieux en vivre parce que moins endetté. Au moment de céder sa place au suivant, il pourra tirer bénéfice des améliorations apportées et de la valeur ajoutée à son exploitation. Toutefois, la terre protégée par la FFA ne pourra plus jamais être vendue!

Ainsi, les politiques d'industrialisation de l'agriculture ont entraîné une réduction draconienne du nombre d'espèces cultivées. Aujourd'hui, 30 espèces fournissent 90% des calories alimentaires dans le monde. Trois espèces seulement fournissent 60% du total: le riz, le maïs et le blé. Pourtant, 7000 espèces peuvent être utilisées comme nourriture! La diversité des espèces s'est donc considérablement dégradée, tout comme la diversité génétique au sein d'une même espèce. Pour cette raison, la production alimentaire mondiale est plus sensible aux aléas de la nature et moins résiliente que jamais.

En outre, l'accaparement des terres, qui contribue à la spécialisation, la mécanisation et la capitalisation de l'agriculture, réduit le nombre de producteurs et le besoin en main-d'œuvre. La capacité de production devient de plus en plus concentrée entre les mains de quelques puissants joueurs.

### Sécurité alimentaire contre souveraineté alimentaire

Il importe d'établir une distinction nette entre sécurité alimentaire et souveraineté alimentaire. Trop souvent utilisés comme synonymes, ces concepts englobent pourtant des réalités bien différentes.

La *sécurité alimentaire* fait référence à la disponibilité –généralement mesurée par le rendement des récoltes– et à l'accessibilité des aliments en quantité suffisante pour une population donnée. Malheureusement, on l'étudie généralement en termes quantitatifs, mais rarement qualitatifs. On s'intéresse d'abord aux flux de transactions de denrées alimentaires sur les marchés, ce qui occulte la pauvreté et la sécurité à l'échelle locale. Or, pour les peuples, la sécurité alimentaire est d'abord une question d'accès et de répartition.

Puisqu'il ne s'intéresse ni aux causes profondes de la faim dans le monde, ni aux moyens d'enrayer ces causes, le concept de sécurité alimentaire fait l'affaire des puissants. On ne s'en préoccupe habituellement qu'en réaction à une crise aiguë à laquelle on répond par de l'aide alimentaire d'urgence. Il sert aussi encore trop souvent à justifier le *dumping* de produits agricoles du Nord dans les pays du Sud ou encore à justifier l'accaparement de terres visant à «répondre aux besoins de certains (besoins de maïs ou d'argent) en privant les autres de leurs moyens de production de nourriture<sup>3</sup>».

La *souveraineté alimentaire*, pour sa part, telle que définie par le mouvement paysan international La Via Campesina, qui a lancé l'idée au Sommet mondial de l'Alimentation en 1996, désigne le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables. Elle implique le droit des populations à définir leur politique agricole et alimentaire et le droit des pays de protéger leurs producteurs et productrices des importations à bas prix. C'est un concept politique qui s'intéresse aux causes structurelles de la faim et qui appelle à l'action des peuples et des gouvernements pour une réappropriation collective des moyens de production.



René Derouin, *Rapaces B-5*, 2015, 108 x 76 cm. Photo: Lucien Lisabelle

La solution au problème de la faim ne réside pas dans l'augmentation des rendements à court terme, mais bien dans le contrôle démocratique exercé sur les ressources afin de les sauvegarder, de veiller à leur fécondité, à leur renouvellement ainsi qu'à leur juste partage. Il ne saurait y avoir de souveraineté alimentaire dans un monde dominé par l'accaparement des terres à des fins d'agriculture industrielle vouée à l'exportation, voire à d'autres fins encore plus contestables. ©

1. Source des données: «Sécurité alimentaire et transformation des agricultures du monde», une conférence d'Étienne Hainzelin, conseiller au Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), à Paris.

2. GRAIN, «Les nouveaux propriétaires fonciers. Les sociétés d'investissement en tête de la course aux terres agricoles à l'étranger», avril 2009, p. 2.

3. *Ibid*, p. 4.